

DEPARTEMENT DES  
ARDENNES

Séance du 12 septembre 2022

VILLE DE RETHEL

**Extrait du Procès - Verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Délibération n° 57**

L'an deux mil vingt-deux, le douze septembre à 18 H 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la Salle du  
Conseil de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO  
Joseph, Maire**

**Date de convocation  
6 septembre 2022**

**PRESENTS :**

Mmes, MM. AFRIBO Joseph-MASSON Sylvie-VANGIERDEGOM  
Michel-STE VIGNON Pierrette-DEMENGEOT Patrick-GRENIER  
Christophe-TRUCHASSOU Georgette- DAPREMONT Jean-Charles-  
THOMAS Marie José-LANGONNIER Joëlle-LARANGE Michèle-  
RICHARD Francine-BALDO Pascal-CHEVALLOT BEROUX  
Thierry- BINET Stéphane-DEVIE Rachel - MERCIER Michel-  
DERIS Mathieu- DELAPLACE Matthieu-AVERLY Renaud-  
VUARNESSEON Michel -BRUNIN Laurence -BOCAHUT Laurie

**ABSENTS OU EXCUSES :**

Mme MERIEUX Karine (pouvoir à Mme BOCAHUT Laurie)  
M POLLET Frédéric (pouvoir à Mme STE VIGNON Pierrette)  
M ULPAT Éric (pouvoir à M VUARNESSEON Michel)  
M. DUPONT Franck (pouvoir à Mme TRUCHASSOU Georgette)  
Mme LÉCAILLE Brigitte (pouvoir à M. AFRIBO Joseph)  
Mme PERARD Stéphanie

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. DERIS Mathieu

**OBJET : Enfouissement des réseaux rue Jean-Baptiste Clément - Signature  
d'une convention avec la FDEA**

**Exposé :** Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Jean-Baptiste Clément, il  
a apparu pertinent de poursuivre l'enfouissement de la totalité des réseaux aériens (électricité,  
réseaux de télécommunication) de cette portion de voie. Cet enfouissement des réseaux  
permettra, également, de gagner de l'aisance sur les accotements de la voie tant pour les  
usagers que pour les riverains.

Les travaux d'enfouissement seraient réalisés par la FDEA entre fin 2022 et le début  
2023.

Le coût pour la dissimulation des réseaux serait réparti comme suit pour l'intégralité  
de la rue Jean-Baptiste Clément :

- 64 208,51 € pour le compte de France Télécom à verser à la FDEA  
(63 128,51 € pour les travaux et 1 080 € pour les études)
- 203 485,61 € pour les réseaux EDF dont 172 468,51 € à la charge de la Ville

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention proposé par la FDEA pour la réalisation des travaux de dissimulation de réseaux et précisant les coûts y afférents,

Considérant la nécessité de procéder à la dissimulation des réseaux aériens en vue d'améliorer les conditions de sécurité de la rue Jean-Baptiste Clément,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Sur avis favorable de la commission des finances et de la commission des travaux,  
Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

par 22 voix pour, 0 contre, 6 abstentions (Mmes BRUNIN Laurence, BOCAHUT Laurie – MM AVERLY Renaud et VUARNESON Michel – Mme MERIEUX Karine et M. ULPAT Éric ayant donné pouvoir),

APPROUVE la réalisation de la dissimulation des réseaux aériens de la rue Jean-Baptiste Clément,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la FDEA,

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation des travaux seront inscrits au budget,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire  
Compte-tenu de la transmission  
en sous-préfecture de Rethel, le 14 SEP. 2022  
de la publication, le 14 SEP. 2022  
Fait à Rethel, le 14 SEP. 2022

Le Maire  
Joseph AFRIBO



Affaire suivie par : David CREMONT  
07.88.57.24.69  
david.cremont@fdea.fr

Mairie de RETHEL  
Place de la République  
08300 RETHEL

Secteur : URBAIN  
N° du chantier : 1220007  
Commune : RETHEL  
Adresse du chantier : Dissimulation rue Jean Baptiste Clément  
Terrassements réalisés par : SCEE

### Participation Provisoire

2022-0170

Réseau de distribution public d'électricité

Désignation	Quantité	P.U. HT	taux de participation	Total HT
Prestations subventionnables				
Travaux de câblage	1	77 542,74 €	60%	46 525,64 €
Travaux de Génie civil	1	116 253,08 €	100%	116 253,08 €
Formule: 60% du montant HT de l'opération de câblage et 100% du terrassement				
Prestations non subventionnables				
Maitrise d'œuvre (5% du montant HT des travaux avant subvention)	1	9 689,79 €	100%	9 689,79 €
TOTAL HT				172 468,51 €

Veillez nous retourner le devis signé et précédé de la mention :  
"Bon pour accord"

Pour le Président de la FDEA, Luc LALLOUETTE

Alain TEGUIG, Directeur

Date : 14/09/2022

Cachet + signature :

Nom du signataire

**Le Maire,**

**Joseph AFRIBO**



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
D'ÉNERGIES DES ARDENNES

08440 LUMES  
Tél : 03.24.59.45.28

Validité: 12 mois

Conditions de règlement : paiement sous 30 jours à la réception de la facture

NB: à l'issue des travaux, une facture sera émise tenant compte des coûts réellement exécutés

Affaire suivie par : David CREMONT  
N° du chantier : 1220007  
Adresse du chantier : Dissimulation rue Jean Baptiste Clément

Mairie de RETHEL  
Place de la République  
08300 RETHEL

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu demander l'aide technique et financière de la FDEA pour réaliser des travaux sur le réseau électrique.

Je vous informe que la Fédération est en mesure de répondre à votre demande. En conséquence, j'ai l'honneur de vous faire parvenir la note de calcul déterminant votre participation financière.

L'opération pourrait être réalisée dans un délai de trois mois suivant l'acceptation de la participation par la commune ou par le pétitionnaire à condition qu'elle figure bien dans notre programme de travaux (dissimulations et renforcements).

La réalisation du projet ne pourra intervenir qu'après programmation financière par la FDEA, aboutissement des démarches administratives. (Permis de construire, déclaration préalable...) et acceptation des participations relatives aux travaux d'extension (ou de dissimulation) des réseaux électriques et de communications électroniques.

Si votre collectivité a transféré la compétence éclairage public à la FDEA et si vous souhaitez installer des luminaires, merci de bien vouloir contacter le chargé d'affaire de votre secteur, M. CZERKAWSKI ou M. TATON.

Je vous demande de bien vouloir retourner un exemplaire de cette fiche, revêtue de votre signature précédée de la mention "Bon pour accord". Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir me préciser l'adresse à laquelle Monsieur le Receveur de la FDEA pourra vous faire parvenir les documents comptables relatifs au recouvrement de votre participation.

La validité du présent chiffrage est inscrite sur le document ci-joint.

Ces documents sont à retourner par mail à [fdea08@fdea.fr](mailto:fdea08@fdea.fr)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de la FDEA  
Alain TEGUIG, Directeur



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
D'ÉNERGIES DES ARDENNES  
Zone le Pêcheur  
08440 LUMES  
Tél : 03 24 59 45 28

PJ : votre chiffrage

MAIRIE DE RETHEL  
Place de la République  
08300 RETHEL

Ref : QP

CERTIFICAT TECHNIQUE RELATIF A LA PARTICIPATION FINANCIERE  
PROVISOIRE DU DEMANDEUR

TRAVAUX POUR Dissimulation  
DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

COMMUNE : RETHEL  
N° CHANTIER : 1220007 / CE  
NATURE DES TRAVAUX : Dissimulation  
rue Jean Baptiste Clément

**PARTICIPATION DU DEMANDEUR AUX TRAVAUX**

Le demandeur doit à la FDEA : **63 128,51 €**  
soixante-trois mille cent vingt-huit euros et cinquante et un centimes  
Génie civil réalisé par FDEA

**PARTICIPATION DU DEMANDEUR AUX ETUDES**

Le demandeur doit à la FDEA : **1 080,00 €**  
mille quatre-vingts euros

- \* Votre participation définitive sera calculée sur la base des coûts réels exécutés
- \* Le montant de votre participation n'est pas éligible au fond de compensation de la T.V.A
- \* La durée de validité de cette proposition est de 12 mois à compter de la date d'émission du présent document,

Lu et approuvé, le 14.09.2022  
Le MAIRE  
(Tampon, nom et signature)

Le Maire,  
Joseph AFRIBO



Le 20 juin 2022  
Pour le Président de la FDEA  
Alain TEGUIG, Directeur

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
D'ÉNERGIES DES ARDENNES  
C/o Mairie  
08440 LUMES  
Tél. 03 24 59 45 28

Lunes,  
Le 20 juin 2022

MAIRIE DE RETHEL  
Place de la République  
08300 RETHEL

**Cadre :** Dissimulation  
rue Jean Baptiste Clément  
**Objet :** Proposition des participations financières  
**N° Chantier :** 1220007 / CE  
**Ref :** QP

Monsieur le Maire,

Veillez trouver ci-joint le certificat technique relatif à votre participation financière. Ce document est à retourner à la FDEA, revêtu de votre signature précédée de la mention « lu et approuvé ».

Je vous précise que la participation intègre le Génie Civil (Main d'œuvre et matériel).

Sous réserve de la réception des autorisations administratives, les délais de réalisation sont de 3 mois suivant l'acceptation de la participation de la commune ou par le pétitionnaire, à condition que l'opération figure bien dans notre programme de travaux

Les documents comptables relatifs au recouvrement de votre participation seront transmis dès la réception de fin de travaux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président de la FDEA  
Alain TEGUIG, Directeur

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
D'ÉNERGIES DES ARDENNES  
Zone le Pêcher  
08440 LUMES  
Tél: 03 24 59 45 28

